



Assouplissement et extension du programme dos

Le programme de prévention dos de Fedris existe depuis 10 ans. Ce programme permet aux travailleurs souffrant de lombalgies et qui sont en incapacité de travail de 4 semaines à 3 mois de bénéficier d'un programme de réadaptation gratuit. À partir de l'année prochaine, le programme sera également accessible aux travailleurs en incapacité jusqu'à 6 mois. C'est l'une des mesures que la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, prendra sur proposition du comité



**de gestion de Fedris
dans le cadre d'une
amélioration de la
prévention de la
lombalgie chez les
travailleurs.**

Environ 70% de tous les adultes souffrent au moins une fois dans leur vie de douleurs dans le bas du dos. Habituellement, la douleur disparaît d'elle-même. Cependant, si elle persiste, les centres de réadaptation proposent des programmes spécifiques.

Grâce au programme de prévention dos de Fedris, les travailleurs souffrant de lombalgie et qui sont en incapacité de travail depuis 4 semaines jusqu'à 3 mois en raison de leur travail, peuvent suivre gratuitement jusqu'à 36 séances dans un centre de réadaptation avec physiothérapie, ergothérapie, kinésithérapie... L'employeur reçoit également une somme forfaitaire pour effectuer des interventions ergonomiques.

Le programme a été lancé il y a 10 ans aider les travailleurs afin que leur lombalgie ne devienne pas une maladie chronique. Le programme de prévention dos a connu jusqu'ici un grand succès, tant du côté médical que de celui des patients (près de 90% de retour au travail et près de 90% de satisfaction des patients).

Plus de 8 000 travailleurs ont suivi le programme au cours des 10 dernières années. Toutefois, étant donné que les travailleurs pourraient tirer avantage de ce programme, la ministre De Block propose d'élargir le programme et d'en assouplir les conditions:

- De 4 semaines à 6 mois d'incapacité de travail due à une lombalgie (au lieu de 3 mois auparavant);
- La contrainte ergonomique pour le dos est un nouveau critère d'acceptation (en plus de la manipulation de charges et des vibrations mécaniques);

- La demande peut également être introduite par le médecin du centre de réadaptation (jusqu'ici seul le médecin du travail de l'entreprise pouvait le faire);
- Le montant de l'intervention ergonomique passe de 418,29 euros à 470 euros;
- Lors de l'examen de reprise du travail – à la suite d'une incapacité de travail de 4 semaines à 6 mois – lors de laquelle le médecin du travail constate qu'il y a un travail adapté ou qu'une autre fonction est exercée, il existe une possibilité que le travailleur puisse encore s'inscrire au programme.

Dans le cadre de ces changements au programme de prévention dos, la ministre Maggie De Block a visité le mercredi 8 novembre le centre de réadaptation du campus Pellenberg (UZ Leuven). Ce jeudi 9 novembre, elle prendra également la parole lors du symposium « **10 ans de programme dos : bilan et perspectives d'avenir** ».